UNE RÉVISION DES STATUTS ET UN CONGRÈS POUR 2009

L'UGCAA veut passer au stade de la revendication

L'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) veut passer au stade de la revendication, après avoir été jusque-là circonscrite à la seule représentation et à la défense corporatiste. Pour cela, la révision des statuts qui s'impose aura lieu à l'occasion d'un congrès constitutif qui se tiendra les 26, 27 et 28 janvier 2009.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - L'annonce a été faite hier par le chargé de communication de cette organisation, lors d'une rencontre débat ayant eu pour thème «le syndicalisme en Algérie». M. Boulenouar, qui a animé cette rencontre, a tracé les contours de ce que sera l'UGCAA à partir de 2009.

Selon lui, «l'UGCAA participera au débat syndical, et ce au vu de l'importance de ses activités dans le domaine économique». Il fera savoir également que la motivation de passer au stade de la revendication s'explique par le fait «qu'aujourd'hui l'activité syndicale en Algérie a connu une régression, voire une dégradation importante».

Pour le conférencier, les causes étant à l'origine de cette situation sont nombreuses. Il s'agit notamment «de la dépendance politique des organisations syndicales actuellement en activité, de l'échec du pacte économique et social, de la circonscription de la notion de lutte syndicale à la seule idée de grève et absence du concept de pluralisme syndical dans l'action du gouvernement. Une démarche qui s'inscrit à contre courant de la Constitution, à travers son article 34, qui garantit l'exercice de l'activité syndicale».

«Au sein de l'UGCAA, nous sommes arrivés à une conclusion, selon laquelle il y a aujourd'hui une faiblesse totale de la représentation syndicale en Algérie. Les organisations syndicales en Algérie, l'UGTA y compris, ne dépassent guère 20 % de leur représentation syndicale. Et cette situation leur incombe en premier lieu.

A ce titre, je vous cite deux exemples qui confortent mes propos. Il s'agit du cumul de fonction exécutive et du détachement syndical. Trouvez-vous normal qu'un responsable syndical cumule des postes exécutifs ? Il est à la fois membre d'une direction politique et responsable syndical de premier rang. C'est une pratique qui s'inscrit à contre-courant des principes de l'action syndicale. Ce même responsable syndical ne peut pas apporter la contradiction à son action politique, qu'il a lui-même tracée, du fait qu'il se trouve au sein d'un exécutif politique.

Il y a également cette question de détachement syndical. Sur ce point précis, je me demande comment un travailleur, en butte, à des difficultés socioprofessionnelles puisse faire confiance à un syndicaliste qui jouit de tous les avantages, y compris celui du détachement syndical. La lutte syndicale est un acte de bénévolat et de militantisme. Dans ce cas, de deux choses l'une : Ou bien, il faut interdire à tout le monde cette «pratique» ou alors il faut l'élargir à toutes les organisations syndicales», a plaidé le porte-parole de l'UGCAA.M. Boulenouar qui évite de nommer ses «cibles» dira que «l'UGCAA, forte de 15% de 1 250 000 commerçants, enregistrés au niveau de la direction du registre du commerce, doit être associée aux différentes rencontres débattant les questions économiques et sociales». Nous sommes largement représentatifs de nos adhérents et nous comptons le prouver encore d'avantage à compter de janvier 2009», a-t-il conclu.

A. B.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE RASSURE :

«Pas de foyer de peste des petits ruminants à Tlemcen»

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a démenti, hier, les informations faisant état de propagation de l'épidémie de peste des petits ruminants dans la wilaya de Tlemcen. «Il n'y a pas de foyer de peste des petits ruminants à Tlemcen ni même dans aucune autre wilaya du pays.

La ceinture de prévention mise en place au niveau des frontières avec le Maroc a permis, jusqu'à présent, d'éviter tout risque de propagation de cette maladie», a indiqué, hier, Djamel Barchiche, le chargé de la communication au ministère de l'Agriculture.

Selon M. Barchiche, le dispositif a permis de mobiliser l'ensemble des services vétérinaires, les services de sécurité ainsi que les éleveurs pour éviter que le cheptel ne soit contaminé.

Le premier foyer de peste des petits ruminants s'est déclaré le 23 juillet dernier au Maroc. La propagation a été très rapide et a fini par s'étendre sur tout le nord de ce pays.

Dans la région du Maghreb, l'Algérie fait actuellement rempart contre cette maladie qui touche les caprins et les ovins.

T. H.

SÉCURITÉ SOCIALE

Nouvelle convention avec le médecin traitant

Un projet de convention entre la Sécurité sociale et le médecin traitant sera mis en œuvre dans quelques mois, a déclaré hier le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, en marge de sa visite d'inspection au niveau de la wilaya d'Alger.

Lyès Menacer - Alger (Le Soir) - Un décret exécutif sera promulgué avant la fin de l'année en cours pour la concrétisation de ce projet qui s'inscrit dans le cadre des réformes entamées par le département de Tayeb Louh concernant le volet de la sécurité sociale.

Il bénéficiera dans un premier temps à la catégorie des retraités.

Annaba a été choisie pour piloter le projet de convention avant de l'étendre aux autres wilayas du pays. «Cette convention va compléter le système du tiers payant des prestations de la sécurité sociale», a-t-il indiqué. La réhabilitation et la réalisation de nouvelles infrastructures figurent parmi les objectifs fixés par la réforme du secteur de la sécurité sociale. C'est dans un souci d'amélioration des prestations qu'une opération de réhabilitation de 27 centres payeurs a été effectuée, a indiqué le ministre. 15 nouvelles infrastructures ont été également lancées à travers Alger pour répondre aux besoins exprimés par les usagers de ces centres, a-t-il ajouté.

Actuellement, les 30 centres payeurs de la capitale effectuent, selon M. Louh, un total de 5 000 à 6 000 opérations de virement par jour, ce qu'il considère comme une avancée des réformes engagées.

Le ministre s'est d'ailleurs rendu dans l'un des plus importants centres payeurs de la capitale pour vérifier qu'on ne se bouscule plus devant les guichets de la Casnos comme auparavant.

Le ministre a déclaré, par ailleurs, que l'application du plan de promotion de l'emploi de jeunes suit son cours dans de bonnes conditions. Selon lui, la révision du dispositif Ansej (Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes) a porté ses fruits.

La décentralisation de l'étude des dossiers, l'établissement d'un nouveau programme d'accompagnement des jeunes avant l'accès au financement de leur projet, la formation du personnel de l'Ansej ont facilité la création de nouvelles microentreprises ces deux dernières années.

Il y aurait, selon l'Ansej, 4 890 accords délivrés par les banques qui ont réceptionné 8 668 dossiers.

Cela a permis la création de 11 101 nouveaux emplois. L'Ansej a déclaré éligibles 15 148 dossiers durant cette même période.

Le montant total de l'investissement est estimé à 14,1 milliards de dinars, dont 2,4 d'apport personnel, 2,9 de prêt rémunéré et 8,6 de crédit bancaire, selon toujours les chiffres fournis par l'Ansej.

Pour illustrer les efforts consentis par l'Etat pour encourager la création d'emploi, l'Ansej affiche avec fierté le chiffre des 1 018 microentreprises créées durant seulement le mois de juillet dernier et qui ont permis la création de 2 918 emplois.

Le ministre a réaffirmé, hier, que l'objectif de création de 400 000 emplois par an dans le cadre du plan d'action de promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage sera atteint.

L. M.

SUITE À LA MISE EN LIQUIDATION DE LEUR SOCIÉTÉ

Les travailleurs de la Salem demandent leur redéploiement

Les travailleurs de la Société de leasing du matériel agricole (Salem) s'interrogent sur leur devenir suite à la mise en liquidation de cette société, décidée officiellement en août dernier par le chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia.

Ces travailleurs demandent au chef du gouvernement et au ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Rachid Benaïssa, leur redéploiement dans les divers établissements, offices et autres structures relevant de ce département ministériel.

«Qu'allons-nous devenir ? A-t-on pensé à nous ?» Une double interrogation des 85 travailleurs de cette société dont la secrétaire générale de leur syndicat d'entreprise était hier leur porte-parole au siège de notre rédaction.

Dans l'attente de la mise en place du liquidateur de la Salem, les travailleurs de cette société appellent les actionnaires, les banques publiques, leur tutelle, le ministre de l'Agriculture, à penser à leur sort.

C. B.

TIZI-OUZOU

20 feux de forêt enregistrés hier

C'est l'enfer à Tizi-Ouzou qui a vécu hier une chaleur exceptionnelle qui rappelle les journées de très forte canicule du mois d'août de l'année dernière, provoquée par les incendies de forêt particulièrement ravageurs.

La chaleur suffocante insupportable de ce mardi 9 septembre est loin d'être normale, due à des phénomènes climatiques. Elle est consécutive au déclenchement d'une vingtaine de feux de forêt en une seule journée dont on ignore l'origine, et le bilan n'a pas encore été dressé.

On sait tout juste, selon la Protection civile à pied d'œuvre, avec l'ensemble du dispositif de lutte contre les incendies mis en place par la wilaya, que ces 20 foyers ne menacent aucun village et sont en voie d'être maîtrisés. Il faudra attendre demain pour connaître le bilan exact des dégâts occasionnés essentiellement aux maquis et broussailles, selon la même source.

On ignore également les conséquences des ces chaleurs sur les personnes âgées et autres malades chroniques qui ont dû souffrir le martyre.

B. T.

Oran : le MDS ouvre les soirées débats

Comme chaque ramadan, le MDS organise une série de conférences pour débattre de différents sujets d'actualité. Trois rencontres débats qui s'articuleront autour des blocages qui entravent toute perspective de changement démocratique sont au programme.

Il s'agira également de passer en revue les perspectives d'alternatives soumises à débat pour dépasser la situation de blocage.

Le débat s'intéressera également au rôle que tient l'ANP dans la crise de l'Etat algérien.

Ces soirées débats seront également l'occasion pour les organisateurs de rendre hommage à El-Hachemi Chérif. Les trois rencontres se dérouleront à partir de 21h30 au niveau du siège du MDS.

Le 10 septembre sera organisée une conférence ayant pour thème «que de manigance, en cette rentrée sociale, ce pouvoir insensible aux nécessités du changement ?», le 17 septembre «El Hachemi Chérif : l'ANP dans la crise de l'Etat» et enfin le 24 septembre, un dernier thème sera débattu «Quelle nouvelle classe politique pour un véritable changement démocratique ?»

A. B.